



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - MONTVALEZAN

Séance du 20 janvier 2021 – COMPTE RENDU

Date de convocation :	15 janvier 2021
Date d'affichage :	15 janvier 2021
Membres en exercice :	07
Membres présents :	07
Membres absents :	00
Membres ayant donné pouvoir :	00

Le 20 janvier 2021 à 8h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Montvalezan, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ces séances, sous la présidence de Jean-Claude Fraissard, Maire de Montvalezan et Président de droit du CCAS.

Etaient présents : Jean-Claude Fraissard, Catherine Garandel, Odile Villiod, Laurent Hanicotte, Arlette Noir, Magali Vinson, Marguerite Arpin ; Willy Regnier – Cap vital (invité)

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Laurent Hanicotte

Délibération n°2021 01 : Multi - Accueil – Tableau des effectifs – Emplois permanent – création

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au centre communal d'action sociale de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Emploi permanent – Auxiliaire de puériculture à temps complet suppression et création infirmier à temps complet

Suite au départ en retraite de la directrice adjointe le poste d'auxiliaire de puéricultrice est vacant depuis le 20 décembre 2020. Afin de remplacer cet agent, nous souhaitons recruter un infirmier à temps complet à compter du 1^{er} mai 2020.

Adaptation de l'emploi au grade de l'agent recruté.

Le comité technique paritaire lors de sa séance du 19 novembre 2020 a émis l'avis suivant : Les représentants des collectivités ont émis un avis favorable à l'unanimité ; Les représentants du personnel ont émis un avis favorable (2 abstentions ; 5 avis favorables).

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDENT de supprimer le poste d'auxiliaire de puéricultrice catégorie C à temps complet et de créer un emploi d'infirmière catégorie A à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2021 pour la structure Multi-accueil. DISENT que les tableaux des effectifs et des emplois permanents seront modifiés en conséquence. DISENT que les crédits sont inscrits au budget 2021.

Délibération n°2021 02 : Avenant à la convention avec le Centre de gestion de la Savoie à l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire – Approbation

Monieur le Président rappelle que le Centre de Gestion de la Savoie a accepté de s'engager dans le cadre du dispositif d'expérimentation national de médiation préalable obligatoire.

En Savoie, 234 communes et 85 établissements publics territoriaux ont adhéré en 2018 à ce dispositif destiné à prévenir et à résoudre plus efficacement certains litiges pouvant intervenir entre les agents territoriaux et leur employeur, notamment ceux relatifs aux éléments de rémunération.

Dans la pratique, il résulte du bilan qui a été établi sur les procédures de médiation intervenues au cours de la période expérimentale qu'une très large majorité de litiges a pu être résolue à l'amiable, sans coûts pour les collectivités et dans des délais réduits par rapport à ceux habituellement nécessaires à la justice administrative. Il faut également souligner que la démarche de médiation permet fréquemment de restaurer le dialogue et de régler les conflits. La convention d'adhésion dédiée qui a été signée avec le Cdg73 en 2018, a pris fin le 18 novembre 2020, date initiale du terme de l'expérimentation nationale. Le décret n° 2020-1303 du 27 octobre 2020 modifiant le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux, a reporté la date de la fin de l'expérimentation au 31 décembre 2021.

Il est rappelé que ce service ne génère aucune dépense supplémentaire puisque le coût de cette prestation est déjà inclus dans la cotisation additionnelle pour les collectivités et établissements publics affiliés.

Monieur le Président propose au centre communal d'action sociale de l'autoriser à signer l'avenant à la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le Cdg73, qui prolonge la mission de médiation jusqu'au terme de l'expérimentation.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, 1 abstention, 6 pour, VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 23, VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, VU la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, VU le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 modifié portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux, VU l'arrêté du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la Fonction publique territoriale, VU la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le Cdg73, VU le projet d'avenant à la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire, APPROUVE l'avenant susvisé prolongeant le dispositif de médiation préalable obligatoire jusqu'au terme de l'expérimentation nationale, soit jusqu'au 31 décembre 2021. AUTORISE Monsieur le Président à signer avec le Cdg73 l'avenant à la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire.

Délibération n°2021 03 : Tarifs du CCAS – Jeu memory des Chapelles

Monieur le président rappelle la délibération du 1^{er} Mars 2017, approuvant l'accueil de personnes volontaires pour la réalisation de missions services civiques dans le cadre de la Mobilisation Nationale contre l'isolement des personnes âgées.

La personne en charge de cette mission, a proposé pour 2020 la réalisation d'un jeu memory à l'effigie des chapelles de la commune de Montvalezan.



Il est proposé de demander au public le tarif de 16€ pour l'achat de ce jeu (coût de revient), et 2€ en cas d'envoi postal.

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité FIXE le tarif de 16€ pour l'achat du Jeu memory « Les chapelles » par le public.

Questions diverses

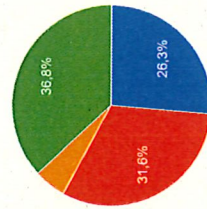
- o Multi accueil – Crèche – Débat budgétaire selon évolution fonctionnellement à venir

Présentation des résultats du sondage réalisé ce 18 et 19 janvier 2020 auprès des familles crèche - (Résultats définitifs à 12h10, le mercredi 20 janvier)

Au mois de mai 2021, souhaiteriez vous une solution d'accueil à la crèche pour votre enfant ?

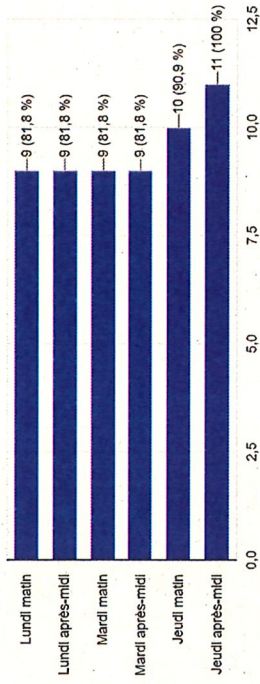
19 réponses

- OUI, ce serait absolument nécessaire pour moi
- Oui, ce serait un plus
- Non, je pourrai m'organiser différemment
- Non, je n'ai pas besoin de ce service au mois de mai



Sur quelles demi-journées seriez vous prêts à confier votre enfant ?

11 réponses



DC – informe – dans son plan prévisionnel d'investissement, le Conseil Municipal a décidé de prendre le temps de l'année 2021 pour affiner la stratégie « crèche » – des créations de places supplémentaires ne sont pas à envisager avant décembre 2022.

Débat sur les évolutions de service dans les capacités dimensionnelles actuelles souhaitées par le CCAS

Présentation d'un tableau de simulation des impacts de modulation des ouvertures sur l'année par rapport à l'existant

Décision orientation pour l'élaboration du budget 2021 et stratégie RH

Pas d'ouverture en mai

Juin : 3j/7 de 8h à 18h

Juillet- Aout : 5j/7 de 8h à 18h

Septembre – Octobre – Novembre 3j/7 de 8h à 18h, y compris la 1ere semaine de septembre et pendant les vacances de la toussaint

Hiver 7j/7 de 8h à 18h

IMPACT estimé = 1 ETP (équivalent temps plein) complémentaire sur la période juin /décembre (soit 2 contrats sur 6 mois) - dépenses = environ 35 000€ ; recettes complémentaires estimées = au minimum 21 000€ sur base d'un taux de remplissage à 60%

- o Multi-Accueil –COVID-19 — Discussion adaptation éventuelle hiver 2020/2021

C Garandel informe – La directrice nous a informé lundi dernier en maire adjoints - avec effets « RM fermées » sur les 4 enfants inscrits de 8h à 8h30seul un est présent – nous interroge sur une éventuelle adaptation des horaires ?

Décision – On garde le même fonctionnement avec facturation basée sur l'engagement et non l'heure d'arrivée

TOTAL du montant des subventions sociales à proposer au vote du budget = 2300€ au lieu de 4000€ en 2020

○ Perros Guirec – Point faisabilité du séjour
Discussions et débat
Décision – pas d'échange Perros/Montvalezan cette année au vu du contexte sanitaire et économique trop compliqué – l'échange n'a pas pu être réalisé cet hiver – Si les enfants partent se serait à sens unique.
EN 2022, le CCAS souhaite être en mesure de pouvoir réinstaurer l'échange, avec une meilleure communication vers les habitants.

○ Finances – proposition travail de mémoire – préparation du Budget Primitif 2021

Auriane propose la réalisation d'un travail de mémoire en lien avec les 60 ans de la station et sur les souvenirs laissés à nos aînés autour de sa création – proposition de faire intervenir avec elle lors de ses rencontres un jeune chercheur qui intervient notamment sur la transformation de témoignages autour de la création du barrage de Tignes par la bande dessinée.

Auriane propose la réalisation d'une planche cartonnée format A3 – sur le thème de la création de la station – représentant 4 témoignages d'expérience.

Devis – compter 2000€ TTC pour la prestation du dessinateur chercheur + frais impression Edelweiss

Discussion sur l'usage possible – souvenir – encadrement ...

Débats

Décision Au vu du contexte – malheureusement pas possible de retenir ce projet pour le budget 2021 malgré l'intérêt certain qu'il présente

○ Finances – Subventions aux associations – positionnement pour élaboration du budget

Sonia Julié – « au vu du contexte de la situation de crise, consignes du Conseil = imputer d'office -10% sur les enveloppes attribuées aux associations »

Catherine Garandel – 5 associations ont déposé réellement demande cette année – Club jour Heureux, Donneur de sang, Handisport, Apedys, Maison de retraite

Arlette Noir – « concernant Le club des jours heureux – Comme nous n'avons pas pu faire d'activités en 2020 – nous renoncerions à la demande pour 2021. »

Discussion

Décision - Ne pas attribuer à ceux qui n'ont pas déposé de demande pour 2021.

Arbitrages sur les demandes – néanmoins, au vu du contexte de crise – décision d'accorder une subvention aux Restaurants du Coeur

○ Personnes âgées
Jean-Claude Fraissard – à propos 100 ans de notre doyenne prochainement – informe « j'amènerai un bouquet avec accord de la famille – je n'organise pas une fête – je démène la rumeur qui circule – je ne prendrai pas ce risque »

▪ Service civique – point

Point vaccination Covid-19

Auriane Liberati – retour d'information sur les intentions des personnes visitées sur leur volonté ou non de se présenter à la vaccination

Arlette Noir – « il y aura un effet d'entraînement, une fois que quelques-uns seront vaccinés les autres suivront. »

Auriane Liberati – parmi les projets autour de ma mission j'avais l'idée d'un Livret « Trucs et astuces autour des plantes » sur le même principe que le livret de recettes d'Anais.

Discussion : avis favorable pour avancer sur cette idée par les propres moyens d'Auriane

Auriane Liberati – retour d'info sur colis Noël – « Tous sont très contents. »

« J'ai rencontré 1 petite fille de l'école qui voulait faire de nouveau des dessins pour les anciens »

Auriane Liberati – retours très positifs sur le couteau des 60 ans – « très contents par l'opinion – notamment par sa symbolique ! »

Bilan Trimestriel de la mission « lien et présence auprès des aînés »

Nombre d'appels téléphoniques (au 8 janvier) : 84

Nombre de cartes envoyées : 143 (environ 30 par semaine de confinement)

Nombre total d'heures de visites (au 18 janvier) : 117 heures

Nombre de personnes visitées : 33 dont 12 régulièrement, 12 de temps en temps (1 fois par mois) et 9 occasionnellement

▪ Suites des réflexions de l'automne – ACTION – « kit maintien à domicile » – Réflexion, contenu, quelle position du CCAS, quelle proposition budgétaire

Invité ext = Willy Regnier, Capvital

Willy Regnier – explique- « pour le gros matériel (lit médicalisé, matelas, déambulateur) avec une ordonnance c'est remboursé par la sécurité sociale à 100% – si pas d'ordonnance il n'y a pas d'aide. En cas de travaux il peut y avoir des aides du département ou aide de l'Etat. Exemple – pour changement baignoire en douche italienne – subvention de 5000€ sur 6000€ de dépense

- par le département. Je travaille avec les médecins, je me rends au domicile voir ce qui est le plus adapté et on fait l'ordonnance en conséquence. »

« Concernant le petit matériel (Barres : d'appuis murales, de sortie de lit ; Réhausse de toilettes ; Tabouret ou chaise de douche, Tapis de bain antiglisse ; Bracelet antichute) rien n'est remboursé mais certaines mutuelles prennent en charge.

Exemple - Groupama prend en charge les bracelets détecteurs de chute, à vérifier au coup par coup avec chaque mutuelle selon le contrat. »

« Bracelet d'appel ou bracelet détecteur de chute - 139€ chez Cap Vital = pas d'abonnement à payer, il suffit simplement de posséder un abonnement téléphone fixe pour raccorder l'appareil au téléphone. A l'ADMR un abonnement à 24€/mois est proposé pour le bracelet antichute. »

Magali Vinson - suggère - « une potence de lit = très intéressant - car évite de changer de lit - équipement d'une très grande aide au début de la dépendance ».

Jean-Claude Fraissard - « Il faut faire le tour des besoins - on ne peut pas déterminer un forfait au budget qui exclurait certains - ou c'est pour tout le monde ou pour personne. Plutôt définir un pourcentage de participation du CCAS ».

Arlette Noir - « Il faut que les gens sachent ce qui est possible d'installer chez eux avec des prix en face - c'est important qu'il y ait aussi une prise en charge d'une partie par le CCAS - Savoir qui a besoin de quoi »

Jean-Claude Fraissard - « Pour les démarches administratives il y a des papiers à remplir, il faut aussi être présent pour aider à faire les demandes d'aides. »

Marguerite Arpin - « en fonction de quoi est calculé l'aide ? »

Magali Vinson - « en fonction du niveau de ressource et du niveau de dépendance de la personne. »

Magali Vinson - alerte - « L'ordonnance ne sera que pour du gros matériel. »

Willy Regnier - confirme « tout ce qui est vie quotidienne, n'est pas pris en charge par la sécurité sociale - mais selon les mutuelles une participation est possible - la mutuelle peut aussi prendre en charge les travaux »

« Les feins sont souvent psychologique alors que certains appareils peuvent faciliter la vie - le palier mental n'est pas encore accepté - c'est aussi un travail en amont, avec la famille. »

Point sur une liste de matériel qui pourrait être portée au catalogue - petit matériel non remboursé -

Barres d'appuis murales : 13,50€ ttc

Barres de sortie de lit : 69€ ttc

Réhausse-toilettes : 34,90€ ttc

Tabouret de douche : 34,90€ ttc

Chaise de douche : 50€ ttc

Tapis de bain anti-glisse : 11,90€ ttc

Téléphone avec bracelet Appel d'urgence : 139,90€ ttc

+ voir pour Potence de lit : ???? »

Magali Vinson évoque aussi l'intérêt des fauteuils élévateurs.

Débats sur le positionnement du CCAS sur cette action d'aide au maintien à domicile
Idée d'intervention du CCAS en pourcentage sur reste à charge après déduction des éventuelles aides - soumis à validation du CCAS -

A Noter étude des dossiers par CCAS y compris ceux non pris en charge par les financeurs (sécurité sociale, département, état).

Décision - Participation à hauteur de 50% du reste à charge - pour le vote à venir du Budget 2021 CCAS : proposer 2000 € pour cette action

+ prévoir Elaboration d'un catalogue de matériel

Tour de Table

Marguerite Arpin - crèche extension - en parle-t-on ?

Didier Chavet - Au PPI (plan pluriannuel d'investissement), il est prévu : études en 2021 notamment sur le lieu - du coup, pas d'ouverture de nouveaux berceaux avant Noël 2022 à minima.

Le secrétaire de séance
Laurent HANICOTTE

La Vice-Présidente
Catherine GARANDEL

